



La polémique sur la succession de Johnny révèle bien des choses sur nous-mêmes

Morale Son testament n'a pas fini de susciter l'indignation. Mais la décision de déshériter Laura et David est-elle moralement condamnable?

Michel Audétat

michel.audetat@lematindimanche.ch

Les indignations se suivent et se ressemblent. En favorisant l'épouse Laeticia et les deux dernières filles au détriment des deux autres enfants, le testament de Johnny a fait se lever une vague de réactions scandalisées. Jour après jour, des proches se relaient pour exprimer le même sentiment d'injustice devant le sort réservé à Laura Smet et David Hallyday. Dès le 16 février, Eddy Mitchell avait donné le la: «Je ne comprends pas que l'on puisse déshériter ses enfants.»

Deux jours plus tard, c'est Sylvie Vartan, mère de David, qui lui a succédé sur France 2: «J'ai beaucoup de mal à croire que l'homme que j'ai connu et aimé follement (...) ait pu renier son sang et son histoire en déshéritant, en ne donnant pas le droit moral à ses enfants.» Depuis lors, le même air a été repris par Julien Clerc, Michel Polnareff et Hugues Aufray, qui a déclaré lundi: «Ce que je ne comprends pas, c'est le mot déshériter. (...) Ce mot est très choquant.»

Toutes ces vieilles gloires des *sixties* qui font les gros titres de la presse... On se croirait revenu à l'époque de *Salut les copains*. Un journaliste du *Parisien* est même parvenu à arracher un commentaire laconique au silencieux Jacques Dutronc. Lui aussi a

défendu Laura et David: «On ne déshérite pas ses enfants, ça ne se fait pas.» La «vieuse canaille» a formulé sur le ton de l'évidence un sentiment très répandu. On n'assomme pas ses amis, on ne détousse pas ses parents et on ne déshérite pas ses enfants: ça ne se fait pas, c'est aussi simple que ça.

Un testament révélateur

Vraiment? Sociologue et ancien directeur scientifique de l'Institut universitaire âges et générations (INAG) qu'il a fondé à Sion, Jean-Pierre Fragnière estime que les choses sont plus complexes: «Le testament de Johnny Hallyday agit comme un révélateur. Il fait résonner des questions qui lui préexistent et qui sont liées à un bouleversement majeur: notre entrée dans la société de longue vie.»

La hausse de l'espérance de vie a changé les règles du jeu. De nos jours, il n'est pas rare d'hériter alors qu'on est déjà retraité. Le testateur peut aussi avoir envie de favoriser ses petits-enfants devenus adultes plutôt que ses enfants. Et la transmission s'effectue de plus en plus entre vifs, sans attendre que la mort fasse son œuvre. Bref, l'héritage n'est plus ce qu'il était.

«Bien sûr, poursuit Jean-Pierre Fragnière, ces années de vie supplémentaires sont un véritable cadeau. Mais un tel changement suscite aussi des angoisses sociales. Le débat autour de la succession de Johnny traduit nos ambivalences devant la société de longue vie. Et moi, comment je ferais? C'est ce que tout le monde se demande.» Ce testament serait donc comme un écran sur lequel se projetteraient nos inquiétudes, nos nostalgies, nos valeurs morales.

Sans doute le scandale éprouvé par Sylvie Vartan ou Jacques Dutronc est-il largement partagé. Dans un sondage réalisé en 2012 par l'institut BVA, une large majorité de Français se disaient hostiles à l'idée de déshériter les enfants (68% à gauche, 63% à droite). Que recouvre cette opinion majoritaire? Une certaine conception du lien familial s'y dessinerait-elle en creux?



Professeur de sociologie à l'Université de Genève, Éric Widmer le pense. Spécialiste de la famille, il voit la polémique autour du testament de Johnny comme «un rappel de l'importance prise par la relation parents-enfants»: «Aujourd'hui, entre frères et sœurs, les relations dépendent de l'affection développée au cours de l'enfance bien plus que des normes sociales. Et on ne porte plus guère de jugement moral sur les couples qui divorcent. Dans une telle situation, la relation parents-enfants apparaît comme la plus durable et la plus forte. Elle constitue désormais le lien le plus solide, celui qui structure la famille. Elle suppose donc la loyauté et la fidélité. Ces valeurs que Johnny Hallyday a désavouées en déshéritant certains de ses enfants.»

L'indignation est-elle pour autant justifiée? Le rocker né dans la rue aurait-il fait un choix testamentaire fondamentalement immoral? Certains jugeront que Johnny ne vaut pas mieux que l'avare de Molière, Harpagon, quand il lance à son fils Cléante, peu désireux d'épouser celle que son barbon de père avait choisi pour lui: «Je te déshérite!» Sur le principe, l'idée que les enfants ne sauraient être déshérités par leurs parents ne va toutefois pas de soi.

Johnny et Montesquieu

C'est l'opinion de Bernard Baertschi, maître d'enseignement et de recherche en philosophie à l'Université de Genève: «Spontanément, j'ai tendance à réagir comme Dutronc; je n'imagine pas déshériter mes enfants... Pour autant, le devoir de ne pas les déshériter est très discutable. À mon sens, on ne peut justifier qu'il y ait, entre adultes, d'autres obligations que les obligations contractuelles. En république, ce sont les relations volontaires qui comptent, non les relations imposées par le sang.» Moralement, on ne saurait donc reprocher à Johnny, comme l'a fait Sylvie Vartan, d'avoir «pu renier son sang».

Montesquieu, lui non plus, ne se serait pas offusqué du choix de Johnny: «La loi naturelle ordonne aux pères de nourrir leurs enfants, écrivait-il dans «L'esprit des lois» (1748), mais elle n'oblige pas de les faire héritiers.» C'est ce que dit aussi le droit californien qui ne prévoit pas de «réserve héri-

taire» (la portion de la succession que la loi garantit à certains héritiers protégés: descendants, parents, conjoints voire partenaires enregistrés). Johnny a signé son testament dans un État américain où l'on peut léguer sa fortune à son poisson rouge si l'on en a le désir. Ce qui prime, c'est le libre choix de l'individu. L'expression de sa volonté personnelle.

La volonté des individus

Sensible aux questions d'héritage, le conseiller national Philippe Nantermod (PLR/VS) partage ce point de vue: «D'un point de vue moral, Johnny n'a rien fait de contestable. Mais cela heurte l'idée selon laquelle la société aurait son mot à dire sur ce qu'il adviendra de votre patrimoine après votre décès. En réalité, c'est souvent la loi qui est injuste. Est-il juste qu'on ne puisse pas instituer l'enfant de son partenaire comme héritier à l'égal d'un héritier de sang? Sur le plan moral, il me paraît plus juste de respecter la volonté des individus. Et donc celle de Johnny.»

En 1971, ce dernier chantait: «Y en a qui naissent avec dans leur berceau/Les milliards de leur père...» («Fils de personne») Il n'avait pas tort. Sur le plan moral, c'est l'héritage lui-même qui pourrait être discutable: il transmet des privilèges, assoit des dynasties et ne rend pas justice au mérite individuel. Aujourd'hui, l'économiste Thomas Piketty soutient qu'il faut taxer lourdement le patrimoine pour réduire les inégalités. Mais on a cessé de croire que l'héritage pourrait disparaître, comme le pensait le sociologue Émile Durkheim: dans un article de 1892, il annonçait la fin de l'héritage dans un monde où il n'y aurait «d'autres inégalités que celles qui dérivent de la valeur individuelle de chacun».

Si cela avait été le cas, la carrière posthume de Johnny en aurait été simplifiée. Mais les questions d'héritage sont toujours complexes. Elles mêlent étroitement des relations affectives et des transactions économiques, des traditions et des mutations sociales, des normes juridiques et des valeurs morales. Les polémiques autour du testament de Johnny ne sont pas inutiles: elles ont le mérite de faire apparaître tout cela à ciel ouvert. ●



«Je ne comprends pas que l'on puisse déshériter ses enfants. Étant le

parrain de Laura, il est normal que je la soutienne»

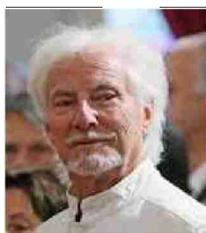
Eddy Mitchell, déclaration du 16 février à l'AFP



«J'ai beaucoup de mal à croire que l'homme que j'ai connu

et aimé follement (...) ait pu renier son sang et son histoire...»

Sylvie Vartan, interview du 18 février, sur France 2.



«Ce que je ne comprends pas, c'est le mot déshériter. (...) Ce mot est très choquant»

Hugues Aufray, interview du 26 février sur BFMTV.



«On ne déshérite pas ses enfants, ça ne se fait pas»

Jacques Dutronc, cité dans *Le Parisien* du 25 février

«Y en a qui naissent avec dans leur berceau/ Les milliards de leur père...»

Johnny Hallyday, «Fils de personne» (1971)



**Johnny Hallyday
entouré de David
Hallyday et
de Laura Smet,
le 1er octobre
2003.**

Bestimage/Dukas, Reuters/
Benoit Tessier, AFP/Martin
Bureau, AFP/Pool/Michel
Euler, Jacques Lange